

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau tenue en virtuel, le mercredi 23 avril 2025, à 19h30 sous la présidence de monsieur Charles Sirois, après convocation légale.

Membres du conseil d'administration

Charles Sirois, président
Richard Leblanc, vice-président
Nathalie Laviolette, secrétaire
Marc Cloutier, administrateur
Céleste Danis, administratrice
Jean-Paul Gélinas, administrateur
François Côté, administrateur
Amélie Boutin-Renaud, administratrice
Mario Gauthier, administrateur
Jessica Robitaille, administratrice
Jennifer Nolan, administratrice
Antoni Dion, administrateur de la relève

Ressources de la direction générale :

David Logue, directeur général
Valérie Moreau, adjointe à la direction générale
Alicia Godin, directrice gestion des risques et communication
Josée Charbonneau, directrice développement de marché

Nombre d'écoutes en direct : 14
Nombre d'écoutes en rediffusion : 32
Total d'écoutes : 46

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

La président, monsieur Charles Sirois, ouvre l'assemblée à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau. Il rappelle que la réunion se tient entièrement et exclusivement de façon virtuelle.

Le président présente les administrateurs et les ressources qui l'accompagnent à l'animation et qui sont en soutien :

- Nathalie Laviolette, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Valérie Moreau, adjointe à la direction générale;
- Jessica Robitaille, présidente du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- David Logue, directeur général de la Caisse.

Le président précise que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements.

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le président souligne que le conseil d'administration a choisi de vous offrir cette formule d'assemblée à distance qui implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivants l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

À ce moment-ci, le président invite les membres à écouter le message enregistré du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier, destiné aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, le président invite les membres à écouter les règles de participation à l'AGA et précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement des votes en direct et les interactions entre les membres et les intervenants.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président reprend la parole et explique qu'il y aura des périodes de votation en direct pour cette assemblée à distance. Ainsi, elle recommande de nommer deux personnes scrutatrices, qui sont membres de plein droit et physiquement présents pour la communication des résultats.

Alors, pour agir comme personnes scrutatrices, la présidente recommande de nommer :

- Madame Alicia Godin, directrice services aux membres intérimaires
- Madame Josée Charbonneau, directrice développement de marché

Elles pourront agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que nous puissions vous communiquer les résultats des votes. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Le président demande ensuite si quelqu'un propose, si quelque appuie l'adoption de cette recommandation.

Il informe les membres que madame Sylvie Martin propose d'adopter la recommandation et qu'il est appuyé par madame Sophie Beaudoin.

Avant de passer au vote, le président demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Après la période de votation, la proposition de nommer mesdames Alicia Godin et Josée Charbonneau comme scrutatrices est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice de tous les membres, le président demande à la secrétaire, madame Nathalie Laviolette, de faire la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

**Ordre du jour
Assemblée générale annuelle 23 avril 2025
Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau**

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

2.3. Adoption de l'ordre du jour

2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24-04-2024

3. Retour sur l'année 2024

- 3.1. Rapport du conseil d'administration**
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**
 - 3.3. Rapport financier**
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**
- 4. Période de questions**
- 5. Propositions soumises au vote**
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration**
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**
- 6. Fin de la rencontre et remerciements**
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Le président remercie la secrétaire d'assemblée et demande ensuite si quelqu'un propose, si quelqu'un appuie l'adoption de cet ordre du jour.

Il confirme que monsieur Jean-Paul Gélinas propose d'adopter l'ordre du jour et qu'elle est appuyée par madame Sylvie Martin.

Il demande s'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition d'ordre du jour.

Après la période de votation, l'ordre du jour est adopté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24 avril 2024

Le président informe les membres que nous procéderons à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2024.

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé en même temps que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse. Il précise que, puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Ainsi, il demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

Il confirme que monsieur Jean-Paul Gélinas propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2024 et qu'il est appuyé par monsieur Philip Richard.

Il demande s'il y a des questions ou des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée de 2024.

Après la période de votation, la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024 est adoptée.

3. Retour sur 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Monsieur Charles Sirois, président du conseil d'administration, poursuit et présente les personnes qui composent le conseil d'administration et qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leur fonction. Il les remercie pour leur dévouement et leur implication.

À la présidence	Charles Sirois
À la vice-présidence	Richard Leblanc
La secrétaire	Nathalie Laviolette
Administratrice	Amélie Boutin-Renaud
Administrateur	Marc Cloutier
Administrateur	François Côté
Administratrice	Céleste Danis
Administrateur	Mario Gauthier
Administrateur	Jean-Paul Gélinas
Administratrice	Jennifer Nolan
Administratrice	Jessica Robitaille
Administrateur de la relève	Antoni Dion

Le président livre ensuite son message en résumant les faits saillants des principales réalisations de la dernière année et des orientations que la caisse s'est fixée.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Voici le moment de présenter notre rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le président du conseil d'administration présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année qui s'est conclu ainsi :

- Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

Monsieur Sirois invite le directeur général de la Caisse, monsieur David Logue, à présenter le rapport financier 2024. Monsieur Logue informe les membres que dans un instant, nous allons présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse.

Mais d'abord, il présente l'évolution des résultats financiers du Mouvement. Il invite ensuite les membres à écouter un vidéo présentant les faits saillants de la situation financière de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau pour l'année 2024. Il rappelle que le rapport financier de la Caisse ainsi que le rapport annuel sont déposés sur le microsite de la caisse au : www.desjardins.com/caissedelahaute Gatineau.

Le président remercie le directeur général pour son message.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président cède à nouveau la parole à monsieur Logue pour la présentation du rapport de l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu pour l'année 2024.

Ce sont 154 088\$ qui furent remis par l'entremise du Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM) et de dons et commandites de votre caisse. Le tout, pour appuyer un grand nombre d'organismes et d'institutions qui ont joué un rôle essentiel auprès de la population en 2024.

Il explique la répartition des sommes investies via les dons et commandites, selon les différents

secteurs d'activités. Il poursuit en expliquant la répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu, selon les différents secteurs d'activités.

Il ajoute que cette année, dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Nous souhaitons nous donner une vision de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration.

Le nouveau Plan d'engagement et de proximité nous a permis de réévaluer nos priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Il profite de l'occasion pour souligner quelques projets réalisés selon les priorités d'investissements de la Caisse.

Pour terminer il invite les membres à visionner deux capsules soit, la Caisse Scolaire et le programme Mes finances, Mes choix ayant pour but l'éducation financière des membres,

4. Période de questions

La présidente reprend la parole et informe les membres que le temps est venu de répondre à toute question ou recevoir les commentaires destinés au conseil d'administration.

Il n'y a aucune question ni commentaire.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président poursuit en précisant que l'assemblée vise, entre autres, à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté.

Pour présenter cet élément distinctif, il laisse la parole au directeur général, monsieur David Logue.

Le directeur général invite les membres à visionner une capsule vidéo (La ristourne).

Voyons maintenant comment le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans le scénario pour lesquels vous serez appelés à voter après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton Documents, sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Le directeur général précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que nous estimons les plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, nos excédents nets après ristournes aux membres se chiffrent à 4 805 000\$ et le directeur général a présenté le détail des affectations avec explications. Il a enchaîné avec la présentation de la proposition du conseil pour la ristourne totalisant 790 701 \$, soit 704 543 \$ en ristournes aux membres et 86 158 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

Le président reprend ensuite la parole et informe les membres qu'un proposeur et un appuieur, parmi les membres habilités à le faire, sont demandés pour cette recommandation de partage des excédents.

Il demande s'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition.

Elle confirme que madame Sophie Beaudoin propose la recommandation de partage des excédents et qu'elle est appuyée par madame Sylvie Martin.

Le président explique que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous en sommes maintenant à l'élection des membres du conseil d'administration. Le président agira comme président d'élection tel que le prévoit notre règlement et madame Nathalie Laviolette agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite maintenant madame Jessica Robitaille, présidente du comité de mise en candidature à faire part aux membres du rapport du comité de Mise en candidature.

Au bénéfice de tous les membres, Madame Robitaille débute en rappelant la démarche du profil collectif enrichi.

Elle soutient que la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leur intérêt et s'assurer que la Caisse est bien gérée.

Elle précise que c'est la raison pour laquelle le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le conseil d'administration met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés chaque année. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil. Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Toutes les candidatures éligibles vous seront d'ailleurs présentées aujourd'hui.

Elle poursuit et présente le rapport du comité de Mise en candidature.

Rapport du comité de mise en candidature à L'AGA

Au nom de mes collègues du comité de Mise en candidature, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*¹, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du (date) de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook) et bulletin d'information;
- Publicité à la radio locale;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse;

Pour l'assemblée générale de cette année, 3 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : gestion financière, technologie de l'information et développement durable
- 1-2 femme et 1-2 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;

¹ En Ontario, on réfère à la Loi de 2020 sur les caisses populaires et les « credit unions » et aux Règlements administratifs.

- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 35-49 ans et 2 de 65 ans et plus;
- une personne représentant le secteur forestier, récréotouristique et agricole;
- une personne représentant la diversité ethnoculturelle.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Elle mentionne aussi que le tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site Internet de la Caisse.

La présidente du comité de mise en candidatures présente alors toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Céleste Danis
Jennifer Nolan
Richard Leblanc

À l'issue de la présentation du rapport du comité de mise en candidature, le président remercie Madame Robitaille.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président présente les trois candidats éligibles aux élections cette année.

Madame Céleste Danis

Maraîchère, appartenant au groupe d'âge 35-49 ans et répondant aux compétences recherchées au niveau du secteur Agricole et du développement durable

Madame Jennifer Nolan

Agente de développement en loisir et culture, appartenant au groupe d'âge 35-49 ans et répondant aux compétences recherchées au niveau du secteur récréotouristique et du développement durable.

Monsieur Richard Leblanc

Coordonnateur en centre de service scolaire, appartenant au groupe d'âge 50 - 64 ans et répondant aux compétences recherchées au niveau des technologies de l'information

5.2.4 Élection par acclamation

Le président mentionne que nous avons trois postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Il peut donc dès maintenant, déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration madame Céleste Danis, madame Jennifer Nolan et monsieur Richard Leblanc.

Félicitations aux élus!

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne les précisions sur l'exercice du vote et rappelle de nouveau les éléments sur lesquels les membres auront à voter, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

Il termine en soulignant certaines précisions sur l'exercice du vote en différé :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » sur AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse.

Donc, même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.

Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

- Le document présentant les personnes candidates.
- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Il poursuit en expliquant comment voter.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la rencontre ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59, le 27 avril 2025.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la fin de la période de votation, les résultats seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir.

Enfin, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, je dois toutefois vous informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciement

Le président remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle. Nous comptons sur vous pour faire de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, une coopérative dont nous continuerons d'être fiers.

Il remercie les personnes qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Au terme de la période de votation réglementaire, ce sont 225 membres qui se sont prévalus de leur droit de vote pour l'adoption de la répartition des excédents annuels. 194 votes sont en faveur de la répartition et 9 votes sont contre. Ainsi, le projet de partage est accepté et c'est 790 701 \$ qui seront retournés aux membres de la Caisse et à la collectivité, sous forme de ristournes individuelles et collectives.

Nous procéderons incessamment au versement de ristournes soit 704 543 \$ en ristournes aux membres et 86 158 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

Le dévoilement des résultats de vote met fin à l'AGA 2025 de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau. Nous confirmons aussi que c'est 46 membres qui ont participé à l'AGA en direct ou sur demande.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 27 avril 2025 à 23h59

CERTIFIÉ CONFORME

Président

Secrétaire